

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 31/2023

OBJET : DEPARTEMENT/COLLEGE – CONVENTION D'UTILISATION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS

L'an deux mil vingt-trois, le 4 juillet à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de MERCUROL-VEAUNES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de M. Michel BRUNET, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 juin 2023

Présents : BRUNET Michel, SANDON Alain, BLAISE Véronique, FAURE Christophe, ACHARD Laure, DAUJAN Nicolas, VIGNE Amélie, FLEURET Alain, BARBE Sabrina, BARRE Sylvie, BERTUCCI Sandrine, BOUCHER-BARBAZANGES Garance, CHALAYE Franck, DESSITE Alain, FAURE Nathalie, GRANGER Véronique, GUILLAUME Stéphanie, MARKARIAN Jean-Maurice, MAUSSERT Karine, ORIOL Maurice, PONSON Aline, TERRAS Tanguy, THEOLAIRE Joël.

Excusés : BRESCIANI Gaël pouvoir à MARKARIAN Jean-Maurice, LAFOND Florian pouvoir à BARRE Sylvie, MINGORANCE Anita pouvoir à BRUNET Michel, BETTON Daniel

Mme BARRE Sylvie est désignée Secrétaire de Séance.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que dans le cadre de la mutualisation des équipements publics, il est prévu que les collégiens utilisent dès la rentrée 2023 le gymnase Marcel Banc et que la commune puisse utiliser pour ces associations le gymnase du collège à compter du 1^{er} octobre 2023.

Il est nécessaire de signer une convention avec le Département et le collège afin de déterminer les conditions d'utilisation des équipements sportifs mis à la disposition du collège dans le cadre de l'éducation physique et sportive.

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve la convention d'utilisation des équipements sportifs dans le cadre de l'éducation physique et sportive au collège avec le Département de la Drôme et l'Etablissement public local d'enseignement – Collège de l'Hermitage tel que présentée,
- Autorise M. le Maire à signer ladite convention.

Ainsi fait et délibéré, à Mercurool-Veaunes, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Michel BRUNET

Envoyé en préfecture le 05/07/2023
Reçu en préfecture le 05/07/2023
Publié le 05/07/2023
ID : 026-200056547-20230704-DE_2023_31-DE

